

PRIX BETTY ANN BUSHELL DES MRA

DESCRIPTION ET NOM DU PRIX

Prix Betty Ann Bushell des MRA d'OSSTF/FEESO (membres retraités actifs)

BUT

Le Conseil provincial des MRA désire souligner les efforts remarquables et le service rendu par un membre actuel des MRA dans le domaine du soutien et de la défense des MRA et pour son apport aux campagnes et aux enjeux d'OSSTF/FEESO. Le prix, qui consiste en un certificat encadré, est remis tous les deux ans lors du Congrès bisannuel des MRA les années paires.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Prix Betty Ann Bushell des MRA, le candidat doit :

- être un membre actuel des MRA
- avoir fait preuve d'un engagement et d'un soutien considérables et de défense à l'égard des MRA et (ou) de leurs activités politiques et sociales
- avoir participé et contribué activement aux campagnes d'OSSTF/FEESO
- être nommé par voie de résolution de l'exécutif d'une Section des MRA qui est accompagnée du formulaire de mise en candidature approprié.

CANDIDATURES

1. Les mises en candidature peuvent être présentées par un membre des MRA par l'intermédiaire de l'exécutif d'une Section des MRA. La présidence de la Section enverra le formulaire de mise en candidature dûment rempli ainsi que la résolution de la Section à la présidence du Conseil provincial des MRA.
2. Le proposant remplira le formulaire de mise en candidature. Tous les documents additionnels ou lettres de recommandation (300 mots maximum) doivent être joints pour être étudiés par le Comité de sélection.
3. Envoyez les formulaires de mise en candidature dûment remplis à la présidence de la Section des MRA qui les fera parvenir à la présidence du Conseil provincial des MRA.

Adresse postale : OSSTF/FEESO

À l'attention de la présidence, Conseil MRA

60, Mobile Drive

Toronto (Ontario) M4A 2P3

À l'attention de Michelle Arsenault

4. Les formulaires de mise en candidature **DOIVENT** être reçus avant le **31 janvier (des années paires) par la présidence du Conseil provincial des MRA.**

COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du Conseil provincial des MRA examineront les mises en candidature. La présidence du Conseil des MRA enverra une lettre de félicitations au lauréat, ainsi qu'un avis par écrit à la présidence de la Section des MRA qui aura fait la recommandation.

